

Commission Territoriale Restreinte d'organisation des Compétitions

PS/LC - 002/2024

Procès verbal COC RESTREINTE 2023/2024 n°9

REUNION DU 11 JANVIER 2024

Réunion effectuée par voie informatique. Participants: C.MAHE - D.ROSAENZ SICARD - F.CHAMARE - A.MOREAU - T. COLAS - P.SIONNEAU

Retour sur la journée du 2-3 décembre 2023

Pénalités sportives liées à l'arbitrage

D2FPL	<u>OHB STE GEMMES 3</u>	<u>NORT AC HB</u>	Procédure arbitrage adulte non respectée	article 92.1.1 /courrier 161/2023	décision CTA / application COC	-1 point à chaque équipe
-------	-------------------------	-------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

Anomalies constatées sur la journée du 9-10 décembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Recevant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION
Anomalies FDME						
D1FPL	<u>D1FPL-C-SECOHB*TALMONT</u>	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB 4	Licence 6285076201415 (SABLES EC-OLONNE HB) hors Convention	règlements fédéraux: art 109.3.4	Pénalité sportive et financière (20€)	Pénalité sportive et financière (20€)
Anomalies administratives						
CONCLUSION NON SAISIE à 30 jours (9/11)						
D2FPL	<u>ES AUBANCE HANDBALL</u>	AVRILLE*MONTREUIL 3	Saisie le 13/11/2023 15:05	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Avertissement
D1FPL	<u>HANDBALL CLUB AUTHION</u>	OHB STE GEMMES 2	Saisie le 15/11/2023 08:30	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Avertissement
Matches non joués						
D2FPL	ASC LANDIVY	<u>D2F US ECOMMOY 1</u>	Forfait simple (04/12/2023)	Règlements Fédéraux: art 104.2 / Règlements territoriaux: art 7	Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et pénalité financière minorée (110/2=55€)
D2FPL	CHABOSSIÈRE OC	<u>GDE PRESQU'ILE</u>	Forfait simple (06/12/2023)		Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et pénalité financière minorée (110/2=55€)

Anomalies constatées sur la journée du 16-17 décembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Recevant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION
Anomalies FDME						
C-DEPMPL	VERTOU HB	HERIC /NOZAY <u>AUBIGNY MOUTIERS</u>	Au moins 1 joueur (6285064101137) a déjà joué au moins 1 match en PNM	Règlement particulier Coupe PDL art 13,2	Pénalité sportive et financière (20€)	Pénalité sportive et financière (20) notifiée le 21-12
Anomalies administratives						
CONCLUSION NON SAISIE (délai 30 jours =16/11; Coupe 7 jours après publication du tirage : 01/12)						
C-DEPMPL	<u>VERTOU HB</u>	HERIC /NOZAY AUBIGNY MOUTIERS	Saisie le 04/12/2023 12:40	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Avertissement
C-DEPMPL	<u>LEO LAGRANGE SUCE</u>	THOUARE HANDBALL CLUB DU GESVRES	Saisie le 04/12/2023 18:16		Pénalité financière (20€)	Pénalité annulée (modification du recevant)
C-DEPMPL	<u>HB LIGERIE</u>	PORTES DE L'ERDRE HBC BLINOIS	Saisie le 06/12/2023 22:57		Pénalité financière (20€)	Avertissement
C-DEPMPL	<u>HBC LOUE</u>	ES LA SUZE HANDBALL	Saisie le 03/12/2023 09:23		Pénalité financière (20€)	Avertissement
C-REGFPL	<u>LES HERBIERS VHB</u>	ST SEBASTIEN SUD LOIRE HB	Saisie le 04/12/2023 18:54		Pénalité financière (40€)	Avertissement
C-DEPMPL	<u>PONTCHATEAU HB</u>	BRUFFIERE & CHABOSSIÈRE	Saisie le 05/12/2023 15:18		Pénalité financière (20€)	Avertissement
C-DEPMPL	<u>SPAY HB</u>	LUCHE PRINGE & BALLON	Saisie le 04/12/2023 14:18		Pénalité financière (20€)	Avertissement
Matches non joués						
C-DEPFPL	ES AUBANCE HANDBALL	<u>FOUSSAIS PAYRE HB</u>	Forfait déclaré sam. 25/11/2023	Règlements Fédéraux (art 104.2), territoriaux (art 7) règlement particulier de la Coupe (art 3 et 8.2)	Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière (110€)
C-DEPFPL	LA BACONNIERE*ANDOUILLE	<u>SPAY VAL DE SARTHE</u>	Forfait déclaré mer. 13/12/2023		Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière (110€ ²)
C-REGFPL	SUD MAYENNE	<u>ATLANTIQUE REZE</u>	Forfait déclaré mar. 12/12/2023		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-REGMPL	US FLECHOIS	<u>CS LE LION D'ANGERS</u>	Forfait déclaré jeu. 14/12/2023		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-DEPMPL	LOIR LUCE BERCE US ECOMMOY	<u>MAYENNE HANDBALL</u>	Double Forfait déclaré jeu. 14/12/2023		Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière (2 x 110€ ramenée à 1,5x110€= 165€)
					Pénalité sportive et financière (110€)	
C-REGFPL	HT BOCAGE*POUZANGES U21 HB STE LUCE	<u>ST NAZAIRE HANDBALL</u>	Double Forfait déclaré jeu. 14/12/2023		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (2x210€ ramenée à 1,5x210€ =315€)
				Pénalité sportive et financière (210€)		

- Le club souligné est le club sanctionnable
² club déjà averti

Pierre SIONNEAU
Président COC